



Code d'éthique &
de déontologie
Intégrité personnelle,
confiance publique

Ce Code d'éthique et de déontologie (ci-après le «Code») doit être appliqué conformément à la législation luxembourgeoise. Le Code a été adopté par les entités luxembourgeoises membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais («private company limited by guarantee») (association de firmes membres, les «firmes membres DTTL») et doit être mis en pratique par leur personnel. Par souci de simplification, les entités luxembourgeoises sont souvent dénommées sous le terme collectif «Deloitte». De plus, sauf mention contraire, les termes «nous», «notre» ou «la firme» se réfèrent à la firme Deloitte ou à son personnel.

Ce Code n'est présenté qu'à titre indicatif. Il ne doit aucunement constituer un contrat ou une quelconque promesse exécutoire pour les entités Deloitte. Deloitte se réserve, à tout moment, le droit de modifier, réviser, interrompre ou amender tout ou partie de ce Code sans avertissement ou approbation préalable, et ce, pour quelque motif que ce soit. Tout amendement ou modification de ce Code sera publié sur le site intranet et envoyé par courrier électronique aux employés de la firme.

Deloitte est une firme membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, association de firmes membres (les «firmes membres DTTL»). Ce Code d'éthique et de déontologie est en accord avec les Principes éthiques de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Introduction

Des changements au sein de l'environnement professionnel, du développement et de la diversification des structures de services à notre clientèle, nous obligent à adopter une approche plus structurée dans nos modes d'action. Notre Code d'éthique n'est, en fin de compte, que la formalisation de ce que nous avons toujours essayé d'appliquer : des valeurs partagées et les principes éthiques qui en découlent.

Ce Code vous fournit des informations détaillées, des conseils utiles et des références aux politiques écrites et aux sources à votre disposition afin de vous permettre de faire les bons choix au quotidien.

Mettons donc en pratique nos valeurs et ne nous contentons pas seulement de respecter les règles, car en fin de compte, notre succès dépend de chacun de nous !



Yves Francis
Managing Partner

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'Y' and 'F'.

Christiane Chadoeuf
Chief Ethics Officer



A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'C' and 'C'.

Table des matières

Introduction	3
Principes éthiques des firmes membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited	6
Responsabilité envers la Société	6
Honnêteté et intégrité	6
Objectivité	6
Confidentialité	6
Compétences	7
Comportement professionnel	7
Loyauté dans la pratique des affaires	7
Respect et traitement équitable	7
Responsabilité et prise de décisions	7
Ethique et déontologie : une approche globale	8
Définition de l'éthique	8
Nos responsabilités	8
La force de nos valeurs	9
Renforcer la confiance du public	10
L'esprit de la loi et pas seulement de la lettre de la loi	10
Intégrité : une valeur essentielle	10
Qualité du travail	10
Indépendance, objectivité des conseils professionnels et conclusions	10
Responsabilité envers la société et engagement communautaire	10
Activités professionnelles et relations avec les organismes gouvernementaux et supranationaux (Union Européenne, OTAN, etc.)	11
Demandes d'information externes	11
Fiabilité de notre communication	11
Respect de la concurrence	12
Exactitude de nos livres et registres	12
Gestion et conservation de nos livres et documents	12
Pots-de-vin ou dessous-de-table	12

Remplir nos obligations envers les clients	13
Indépendance vis-à-vis des clients	13
Gamme de services offerts	13
Facturation des services professionnels	14
Informations confidentielles et de propriété intellectuelle	14
Délit d'initié	15
Cadeaux et invitations	15
Relations fournisseur, entrepreneur et firme partenaire	17
Compétences professionnelles et obligation de prudence et diligence	17
Respecter nos engagements mutuels	18
Honnêteté et confiance	18
Diversité et intégration	18
Respect et traitement équitable	18
Licences et certifications professionnelles	18
Consultation	19
Conflits d'intérêt	19
Relations personnelles	19
Santé, sécurité et environnement	20
Systèmes de communication	20
Utilisation des biens de Deloitte	21
Politiques et procédures	22

Principes éthiques des firmes membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Les principes éthiques suivants ont été adoptés par toutes les firmes membres de DTTL :

1



Responsabilité envers la Société

«Nous sommes conscients de l'influence que nous avons sur le monde qui nous entoure»

- Nous assumons parfaitement notre rôle au sein de la Société et ne causons aucun préjudice de façon intentionnelle
- Nous encourageons les initiatives en faveur des Communautés dans lesquelles nous travaillons

2



Honnêteté et intégrité

«Nous agissons avec honnêteté et intégrité»

- Notre activité professionnelle est conduite avec honnêteté et droiture
- Nous sommes sincères dans la description des services que nous fournissons, des expertises que nous possédons et de l'expérience que nous avons acquise

3



Objectivité

«Nous sommes objectifs dans la formulation de nos opinions et dans les conseils professionnels que nous donnons»

- Nous ne laissons aucun parti pris, aucune influence induite de la part d'un tiers, ni le moindre conflit d'intérêt, altérer nos jugements professionnels
- Nous prenons en compte les divergences d'opinion et les traitons de manière constructive et professionnelle

4



Confidentialité

«Nous respectons la confidentialité des informations»

- Toute divulgation à un tiers, appartenant ou non à la firme, n'ayant pas le droit légal ou professionnel de posséder une information est formellement interdite
- Nous n'employons pas abusivement les informations fournies par nos clients, obtenues par nos firmes ou nos collaborateurs à notre propre bénéfice ou au bénéfice de tierces parties

5



Compétences

«Nous apportons à chaque mission les compétences et les moyens requis»

- Nous sommes conscients que le public et nos clients attendent de nos travaux qu'ils répondent aux normes de qualité les plus exigeantes
- Nous veillons à nous assurer à ce que les qualifications de notre personnel répondent aux besoins de nos clients

6



Comportement professionnel

«Nous exerçons nos activités dans le respect de la lettre et de l'esprit des lois applicables»

- Nous nous conformons aux normes professionnelles, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur
- Nous nous interdisons toute action qui pourrait jeter le discrédit sur notre firme ou sur notre profession
- Nous nous efforçons non seulement de faire ce qui est requis par la loi, mais aussi ce qui est juste

7



Loyauté dans la pratique des affaires

«Nous nous engageons à respecter des pratiques commerciales loyales»

- Nous percevons des honoraires qui reflètent la valeur des services fournis et des responsabilités endossées. Ces honoraires sont considérés par notre clientèle comme étant justes et raisonnables
- Nous respectons nos concurrents et ne pratiquons pas de concurrence déloyale

8



Respect et traitement équitable

«Nous traitons tous nos collègues avec respect, courtoisie et loyauté»

- Nous sommes conscients de l'impact que peut avoir notre comportement personnel sur la firme, nos collègues et la Société en général. Nous essayons toujours d'agir de manière responsable
- Nous encourageons et valorisons la diversité des collaborateurs, des opinions, des compétences et des expériences vécues chez Deloitte
- Nous nous comportons de manière loyale et notre politique promeut l'égalité des chances pour tous

9



Responsabilité et prise de décisions

«Nous visons à l'exemplarité, utilisant nos valeurs comme fondement de nos actions»

- Nous sommes conscients que nous devons être des exemples et instaurons à cet effet les normes comportementales pour la profession et pour nous-mêmes
- Nous prenons des décisions en fonction de nos valeurs et attendons, en retour, le même comportement de nos leaders et de nos collaborateurs :
 - Intégrité
 - Excellence au service des marchés et des clients
 - Engagement mutuel fort
 - Force issue de la diversité culturelle

Ethique et déontologie : une approche globale

Définition de l'éthique

- 1 Discipline qui traite de ce qui est bien et de ce qui est mal, des obligations et devoirs moraux
- 2
 - a. Un ensemble de valeurs et principes moraux,
 - b. Une théorie ou un système de valeurs morales,
 - c. Des principes de conduite gouvernant un individu ou un groupe,
 - d. Une philosophie à suivre.

Traduction de la définition du dictionnaire Merriam-Webster
(<http://www.m-w.com/dictionary.htm>)

Notre programme d'éthique et de déontologie se fonde en partie sur les valeurs et principes éthiques des firmes membres de D TTL.

Les valeurs définissent des croyances communes, alors que les principes éthiques définissent des normes spécifiques au comportement professionnel des collaborateurs de toutes les firmes membres de D TTL. Le programme d'éthique et de déontologie de Deloitte couvre les mécanismes de contrôle et de communication en place pour gérer nos activités éthiques et déontologiques. Le Code d'éthique et de déontologie («Le Code») en constitue l'élément saillant. Il expose les exigences et comportements attendus de chacun d'entre nous et fournit des informations relatives au Comité d'éthique et de déontologie de Deloitte, ainsi qu'aux autres ressources mises à la disposition de notre personnel.

Nos responsabilités

Une responsabilité de connaître, de comprendre et d'appliquer

Le Code nous permet de nous assurer que nous menons tous les activités de Deloitte de manière loyale, impartiale, éthique et appropriée. Ce Code présente, dans le détail, les normes et politiques que chacun se doit de toujours respecter et observer. Il est important de les connaître et les comprendre.

En outre, certains professionnels pourront être amenés à observer des normes supplémentaires émanant de certains Codes professionnels de conduite et ce, en fonction de leurs spécialisations

et certifications (par exemple : les «réviseurs d'entreprises» doivent également observer le Code d'éthique émis par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) et les dispositions supplémentaires introduites par le Règlement CSSF 11-01).

Le devoir de rendre compte

Le programme d'éthique et de déontologie sert à former, mais aussi à favoriser une atmosphère où la libre communication sur les questions et problèmes d'éthique et de déontologie est encouragée. Ce programme a pour but de donner aux membres du personnel une bonne compréhension des mécanismes d'identification et de signalisation d'éventuelles infractions.

Chacun d'entre nous a la responsabilité de signaler (par un rapport, une consultation ou tout autre moyen) toute situation contraire à l'éthique, frauduleuse ou illégale dont il pourrait avoir connaissance et qui pourrait nuire à nos collaborateurs et à notre firme. Si vous observez ou prenez connaissance d'agissements éventuellement contraires à l'éthique, frauduleux ou illégaux ou d'une violation de la politique de la firme, qu'ils soient commis par un collègue, un client, un fournisseur, un entrepreneur, un sous-traitant, une joint-venture ou toute autre personne en relation avec la firme ou toute entité Deloitte, il vous appartient de faire part de cette situation en utilisant la voie appropriée et de coopérer pleinement à toute investigation.



A qui demander de l'aide et comment rendre compte de faits ?

Pour toute assistance en cas de problèmes d'éthique et de déontologie et pour signaler toute éventuelle violation, vous devez à votre propre convenance vous adresser à l'une des instances suivantes :

- A votre counsellor
- A votre responsable de métier
- Au département des ressources humaines
- A la délégation du personnel
- Au Comité d'éthique et de déontologie ou à l'un de ses membres

Aucune représaille ne sera exercée contre celles ou ceux qui auront, en toute bonne foi, signalé un problème d'éthique ou de déontologie. Les personnes susmentionnées, tout comme le Comité d'éthique et de déontologie ou toute autre personne à qui vous vous serez confié, se doivent de respecter la plus stricte confidentialité pendant l'enquête.

La force de nos valeurs

Nos valeurs unissent les collaborateurs des firmes membres de DTTL et représentent le pilier de notre culture. Ces valeurs nous permettent en toutes circonstances de faire ce qui est juste, de renforcer la confiance du public, de remplir nos obligations professionnelles et de satisfaire à nos engagements mutuels.

Nos valeurs sont les suivantes :

- L'intégrité
- L'excellence au service des marchés et des clients
- L'engagement mutuel fort
- La force issue de la diversité culturelle

Code d'éthique et de déontologie

Ce Code reflète nos attentes vis-à-vis du personnel et des associés de Deloitte. Les pages qui suivent reprennent les normes d'éthique et de déontologie relatives à nos responsabilités à l'égard de la confiance du public, de nos clients et de nos collègues. Les questions suivantes peuvent vous aider à prendre les bonnes décisions et à agir en conformité avec ces normes :

- Mes actes sont-ils illégaux ou contraires à l'éthique ?
- Suis-je loyal et honnête ?
- Serais-je gêné ou réticent de confier mon action à ma famille, mes amis ou mes collègues ?
- La réputation d'une entité de Deloitte serait-elle mise en cause si cette action était étalée au grand jour dans la presse ?
- La conduite à tenir me met-elle personnellement mal à l'aise ?
- La vie, la santé, la sécurité ou la réputation d'une personne pourrait-elle être mise en danger par mon action ?
- L'action en question pourrait-elle sembler inappropriée à une tierce partie ?

Si vous doutez encore de la marche à suivre, posez des questions et recherchez des conseils supplémentaires auprès des personnes / instances mentionnées ci-avant.

Renforcer la confiance du public

L'esprit de la loi et pas seulement la lettre de la loi

La lettre, c'est la loi littérale, les mots qui la composent, une interprétation toute faite de la loi telle qu'elle est écrite. L'esprit, c'est une réflexion plus ouverte sur la loi ; il reflète la motivation du législateur. Bien que généralement évident, l'esprit ne sera pas forcément écrit de manière explicite.

Intégrité : une valeur essentielle

L'intégrité, c'est essayer de faire ce qui est bien du premier coup et à tout moment. A tout niveau, nous souhaitons que les collaborateurs de Deloitte soient honnêtes, dignes de confiance, sincères et francs sur le plan personnel et professionnel et ce, conformément à l'esprit et à la lettre de la législation et de la réglementation en vigueur. Tous nos professionnels sont encouragés à surpasser les attentes des clients et nos attentes mutuelles en cherchant, non seulement à faire ce qui est légal, mais aussi ce qui est juste.

Nos ambitions commerciales ne doivent jamais prendre le dessus sur nos responsabilités éthiques et professionnelles.

Qualité du travail

Notre réputation dépend entièrement de l'intégrité de nos collaborateurs, mais aussi de la qualité des services que nous fournissons. Cette attente peut être résumée très simplement : aux yeux du public et des clients, le travail fourni doit respecter toutes les normes professionnelles en vigueur. Chaque personne est responsable de la qualité des services professionnels qu'elle fournit. L'engagement Qualité fonctionne sur trois niveaux : l'individu, l'équipe et l'organisation. A chaque niveau, il faudra prouver que vous êtes fier de votre travail, tout en étant capable de vous remettre en cause.

Indépendance, objectivité des conseils professionnels et conclusions

Dans l'exercice de nos activités professionnelles, notre politique est d'être francs, directs et indépendants lorsque nous donnons des conseils ou émettons une opinion.

Les préjugés, les partis pris, les conflits d'intérêt ou toute influence excessive ne doivent en aucun cas prendre le dessus sur nos jugements professionnels et commerciaux, qui se doivent d'être objectifs.

En contrepartie, nous attendons de nos clients le respect de la lettre et de l'esprit des lois et règlements en vigueur. Aucun client ni engagement n'est plus important que notre devoir vis-à-vis du public, que notre engagement à faire ce qui est juste et que notre souci de conserver une bonne réputation. Nous soutiendrons toujours les professionnels qui tiennent tête à un client lorsqu'ils estiment raisonnablement que celui-ci semble être engagé dans un reporting financier ou des activités illégaux ou incorrects.

Responsabilité envers la société et engagement communautaire

Nous avons la responsabilité de nous comporter en bon voisin et en firme citoyenne contribuant à la communauté dans laquelle nos collaborateurs travaillent. Nous nous engageons à mener nos activités professionnelles de façon honorable par rapport à nos valeurs éthiques tout en respectant les personnes, les communautés et l'environnement naturel. Nous nous engageons également à travailler en faveur d'une qualité de vie et de travail durable en :

- Fournissant des services professionnels de haute qualité avec la plus grande intégrité
- Fournissant un lieu de travail qui contribue au développement et au succès personnel et professionnel de nos collaborateurs

Outre les contributions financières apportées par Deloitte et ses collaborateurs, nombreux sont nos collaborateurs qui consacrent leur temps libre à de nobles causes. Nous encourageons et soutenons le bénévolat : l'engagement communautaire est une des manifestations de nos valeurs.



L'intégrité, c'est essayer de faire ce qui est bien du premier coup et à tout moment

Activités professionnelles et relations avec les organismes gouvernementaux et supranationaux (Union Européenne, OTAN, etc.)

Les transactions commerciales de Deloitte impliquent fréquemment des entités gouvernementales et supranationales. Les lois et réglementations se référant aux relations commerciales avec ces entités sont spécifiques et peuvent comporter des conditions plus exigeantes ou inhabituelles.

Ainsi, si convier un client «non gouvernemental» à un repas ou un événement social peut être acceptable, cela peut être interdit pour un employé du gouvernement. Outre le respect de ce Code, les collaborateurs de Deloitte impliqués dans des services aux entités gouvernementales ou supranationales doivent se conformer aux normes éthiques applicables à ces institutions publiques.

Nous respectons pleinement la législation en vigueur relative à l'interdiction du lobbying politique, ainsi qu'au trafic d'influence des fonctionnaires.

Demandes d'information externes

Nous devons constamment prendre soin de ne pas révéler des informations confidentielles, personnelles ou professionnelles au cours de conversations formelles ou informelles avec les médias, les fonctionnaires gouvernementaux ou toute autre personne.

Les demandes d'information externes (par exemple : médias, organismes de régulation) doivent être dirigées vers les services Deloitte appropriés (Marketing et Communication ou Risk Management). Ceci vaut pour les journaux, les magazines, les publications commerciales, la radio, la télévision et les enquêtes par les autorités, ainsi que tout autre organisme externe recherchant des informations sur une entité Deloitte ou ses clients.

Notre politique est de répondre de manière honnête, franche et appropriée aux demandes d'information externes. Toutefois, il se peut que notre réponse soit limitée en raison des impératifs de confidentialité et autres exigences du même type.

Lorsque des commentaires publics nous sont demandés sur des projets de réglementations et / ou normes professionnelles, les entités de Deloitte ont pour habitude d'offrir un avis informé et des perspectives sur ce qui leur semble être le plus adapté dans l'intérêt à long terme du public et de la profession.

Les comportements visant à influencer de façon contraire à l'éthique l'établissement de la loi ou des règles touchant à la sphère professionnelle sont inacceptables.

Fiabilité de notre communication

Nous nous engageons à représenter la firme de manière honnête et impartiale. De même, notre politique consiste à communiquer factuellement à propos de nos compétences, nos politiques et nos ressources, de manière précise et digne dans les publicités, les ventes, le marketing, le recrutement et tout autre matériel promotionnel.

Respect de la concurrence

Nous ne poursuivons aucune tactique ou but concurrentiel qui pourrait nuire à notre réputation. Toute autre attitude serait incohérente avec la vision de Deloitte consistant à être reconnue comme la meilleure société de services professionnels. Toute tentative visant à obtenir des informations sur nos concurrents de manière trompeuse et déloyale est expressément interdite. De plus, étant donné que notre réputation est en étroite relation avec celle de nos concurrents, Deloitte rejette toute action concurrentielle susceptible d'être nuisible à ces derniers.

Exactitude de nos livres et registres

Nos livres et registres se doivent d'être exacts et complets conformément aux exigences, entre autres, des réglementations comptables et fiscales ainsi que pour remplir nos obligations vis-à-vis de nos clients. Les collaborateurs de Deloitte qui saisissent des informations dans les livres et registres de la firme (temps investi, dépenses, système de facturation des clients, rapports réglementaires ou tout autre livre ou registre) ont la responsabilité de le faire de manière exacte, précise, lisible, complète et dans les temps requis, conformément à la politique de la firme et aux normes et réglementations légales et professionnelles en vigueur.

Nous ne détruisons et n'altérons jamais de documents dans un but illégal ou abusif

Gestion et conservation de nos livres et documents

Nous conservons tous nos dossiers, livres, registres et documents conformément aux dispositions légales et professionnelles propres à nos professions. Afin de préserver l'intégrité de nos dossiers, documents, livres et registres et celle de notre système d'archivage, les collaborateurs de Deloitte ont l'obligation de connaître et d'appliquer toutes les procédures et politiques de conservation en vigueur.

Cela inclut la manière dont les informations sont partagées, stockées et récupérées, ainsi que les circonstances dans lesquelles elles peuvent être détruites.

La modification ou la destruction de dossiers, livres, registres ou documents est strictement interdite dans les circonstances suivantes :

- Quand la législation, les réglementations gouvernementales ou la politique de Deloitte l'interdisent
- Quand il existe une clause gouvernementale, réglementaire ou contractuelle supérieure
- Lorsqu'il y a connaissance ou anticipation d'une citation à comparaître ou toute autre requête de documents, une enquête réglementaire ou une poursuite judiciaire

Nous ne détruisons et n'altérons jamais de documents dans un but illégal ou abusif. De même, nous n'incitons pas à leur destruction ou altération. Les documents comprennent, entre autres, les copies papier et les fichiers électroniques.

Pots-de-vin ou dessous-de-table

Il est strictement interdit de proposer, de donner, de réclamer ou de recevoir un quelconque pot-de-vin ou dessous-de-table.

Remplir nos obligations envers les clients

Les collaborateurs de Deloitte s'engagent à conserver leur indépendance, en substance comme en apparence à l'égard des clients de Deloitte lors de l'exercice de leurs responsabilités professionnelles



Indépendance à l'égard des clients

Deloitte et son personnel s'engagent à respecter toutes les lois et réglementations relatives aux normes d'indépendance professionnelle reprises sur le site Intranet de la firme sous «Reputation & Risk». Les collaborateurs de Deloitte s'engagent à conserver leur indépendance, en substance comme en apparence à l'égard des clients de Deloitte lors de l'exercice de leurs responsabilités professionnelles.

Le personnel soumis aux règles d'indépendance de Deloitte se doit d'être financièrement indépendant des clients **attest** de Deloitte et d'avoir une attitude objective et indépendante lorsqu'il fournit ses services aux clients. Dans le cas des clients **attest**, aucune entité de Deloitte ne fournira de service ou n'établira un contrat de service qui puisse remettre en cause son indépendance. Toutes les entités Deloitte contrôlent les services qu'elles offrent et leurs relations afin de s'assurer que ces objectifs sont atteints.

Gamme de services offerts

En tant qu'organisation proposant de nombreux talents et compétences sur le marché des services professionnels, il va de soi que nous souhaitons être compétitifs et couronnés de succès. Néanmoins, Deloitte n'exagérera pas ses capacités quant aux services fournis. De même, la firme n'offrira ou ne fournira aucun service qui puisse nuire à sa réputation ou à la réputation de ses clients. Ses compétences, son expérience et sa volonté de travailler sont présentées avec impartialité aux clients dans des propositions de services. Deloitte met un point d'honneur à tenir ses engagements envers les clients. Les services sont fournis de manière professionnelle conformément à la politique des entités Deloitte, ainsi qu'aux normes et réglementations professionnelles en vigueur pour leur profession. Les entités Deloitte n'offrent que les services professionnels qu'elles sont capables de superviser et de mener à bien, et seulement les services qui ne porteront pas atteinte à la confiance du public quant à l'indépendance, l'intégrité et l'objectivité des entités de Deloitte.

Les membres de Deloitte ne devront, ni offrir, ni accepter de cadeaux ou paiements, ni même prendre certaines initiatives inappropriées visant à faciliter la conclusion d'affaires

Facturation des services professionnels

Conformément aux procédures en vigueur, nous nous engageons à enregistrer les heures prestées et les dépenses y afférentes dans notre système de gestion des timesheets / expenses (Star) et à les attribuer aux engagements et/ou clients appropriés. Nous avons l'obligation de facturer aux clients les honoraires et frais conformément à ce qui a été convenu avec eux.

Informations confidentielles et de propriété intellectuelle

Nous avons accès à un grand nombre d'informations relatives aux clients qui peuvent ne pas être du domaine public. Vous devez donc préserver la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de services fournis à un client. Les informations de nature privée ou sensible doivent être utilisées de manière responsable, contrôlées et protégées afin d'en éviter toute divulgation arbitraire ou par négligence.

Il est interdit de révéler les informations confidentielles à :

- Toute personne étrangère à l'organisation du client
- Toute personne au sein de l'organisation du client n'ayant aucunement besoin d'en avoir connaissance
- Toute personne au sein des entités de Deloitte ou de toute autre firme membre de DTTL à moins qu'il n'existe une obligation, un devoir ou un droit légal ou professionnel de les communiquer, ou qu'une autorisation écrite du client n'ait été reçue

Les informations confidentielles relatives ou appartenant à un client, à notre organisation ou à toute autre partie obtenues lors d'une collaboration avec Deloitte, ne devront pas être utilisées pour votre propre bénéfice ou au bénéfice de tiers.



Délit d'initié

Nous pouvons au cours de l'exercice de nos fonctions, entrer en possession d'«informations non publiques» sur les clients ou les firmes avec lesquelles nous travaillons. «Les informations non publiques» concernent toutes les informations qui pourraient affecter positivement ou négativement le prix des titres et qui ne sont généralement pas en possession du public. Ces informations prennent généralement le nom «d'informations privilégiées».

Le fait d'acheter ou de vendre des actions en utilisant ces «informations privilégiées» est considéré comme un «délict d'initié». Il est illégal pour tout membre de notre firme d'acheter ou de vendre des titres (actions, obligations, etc.) grâce à ces «informations privilégiées» ou de dévoiler de telles informations à des personnes pouvant acheter ou vendre de tels titres.

Cadeaux et invitations

Nous nous efforçons de nous démarquer de nos concurrents par la qualité et la valeur de nos services. Les membres de Deloitte ne devront, ni offrir, ni accepter de cadeaux ou paiements, ni même prendre certaines initiatives inappropriées visant à faciliter la conclusion d'affaires. Les invitations ou distractions excessivement généreuses ou inappropriées par leur nature ne peuvent ni être acceptées par des membres de Deloitte, ni être proposées à des clients.

En outre, chacun a l'obligation de respecter les politiques de nos clients concernant les cadeaux et les invitations. Les cadeaux ou invitations ne doivent pas être acceptés ou proposés par notre firme s'ils sont considérés comme :

- Exerçant une influence inappropriée sur les affaires de Deloitte avec un client, un fournisseur, un entrepreneur, une firme partenaire ou créant pour Deloitte une obligation envers eux
- Violant la législation, les normes et réglementations professionnelles ou encore ce Code
- Constituant une pratique commerciale non équitable (traitement de faveur)
- Pouvant gêner la firme ou conduire à des effets négatifs

Les décisions d'achats de biens ou de services doivent être prises pour des motifs professionnels objectifs et non selon des partis pris et intérêts personnels

Vous, ou tout autre membre de votre famille directe, ne pourrez utiliser votre position au sein de la firme pour obtenir des espèces, des cadeaux ou des services gratuits d'un client, fournisseur, entrepreneur ou firme partenaire, que ce soit pour votre bénéfice ou le bénéfice d'une autre personne.

Lignes de conduite concernant les cadeaux et activités pouvant être acceptés :

- Cadeaux logotés propres aux firmes (par exemple : stylos, calendriers, tasses)
- Invitations de standing raisonnable (peuvent être proposées ou acceptées) à des meetings, conventions ou conférences à caractère professionnel (par exemple : séminaire de formation produit, déjeuner ou dîner d'affaires)
- Invitations à des événements sociaux, sportifs ou autres (peuvent être proposées ou acceptées) si le prix en est raisonnable et que la présence à un tel événement sert un but professionnel habituel (par exemple Networking)



Comme pour toute autre question d'éthique, il est de votre responsabilité personnelle de vous demander si recevoir un tel présent ou cadeau est approprié.

Dans tous les cas, vous devez informer le responsable de votre département pour tout présent ou invitation d'une valeur nominale de plus de 500 € et le responsable du service «Risk & Reputation» pour une valeur dépassant 1.000 €.

Relations fournisseur, entrepreneur et firme partenaire

Nouer des relations fructueuses et constructives avec les fournisseurs, entrepreneurs et firmes partenaires est un gage de notre succès.

Ces relations se fondent sur l'intégrité, un comportement éthique et une confiance mutuelle. Indépendamment du fait que ces firmes ou personnes soient des clients ou puissent le devenir dans le futur, nous sélectionnons nos fournisseurs, entrepreneurs et firmes partenaires en fonction de la qualité, des prix, du service, de la livraison et de la fourniture des biens et services dont nous avons besoin. Les décisions d'achats de biens ou de services doivent être prises pour des motifs professionnels objectifs et non selon des partis pris et intérêts personnels.

Compétences professionnelles et obligation de prudence et diligence

Nous observons des normes qualitatives lorsque nous fournissons nos services. De plus, nous essayons constamment d'améliorer la qualité des services proposés aux clients et d'exercer notre obligation et diligence dans la gestion des engagements clients, en faisant coïncider les besoins du client avec les ressources possédant la formation technique adéquate et les compétences requises pour la mission.

Les missions sont planifiées et encadrées en ayant recours à du personnel du client et de Deloitte et, le cas échéant, en consultation avec toute autre ressource appropriée en regard aux questions techniques ou spécifiques à une industrie. Les rapports sont rédigés conformément aux standards professionnels en vigueur.

Comme pour toute autre question d'éthique, il est de votre responsabilité personnelle de vous demander si recevoir un tel présent ou cadeau est approprié

Respecter nos engagements mutuels

Nous nous attendons à ce que nos collègues exercent leur métier avec intégrité et se comportent de manière éthique à tout moment

Honnêteté et confiance

Nous pensons que nos collaborateurs ne peuvent que mieux évoluer dans une culture de confiance. Nous souhaitons encourager et conserver une telle culture. Nous nous attendons à ce que nos collègues exercent leur métier avec intégrité et se comportent de manière éthique à tout moment.

L'honnêteté dans nos obligations et rapports réciproques constitue une valeur essentielle. Chacun d'entre nous est responsable de la qualité et de l'aboutissement en temps et en heure de son propre travail. Nous devons enregistrer de manière précise et honnête le temps travaillé et les dépenses réalisées pour les activités internes, ainsi que pour celles liées aux clients.

Il en va de la responsabilité de chacun d'entre nous de sauvegarder à tout moment les informations confidentielles ainsi que celles appartenant à Deloitte.

Diversité et intégration

Nous nous engageons à encourager une culture de diversité et d'intégration. Une telle culture promeut directement notre mission d'aider nos collaborateurs et clients à exceller. La richesse issue de la diversité des individus, des opinions, des compétences et des expériences au sein de notre firme est respectée et valorisée. La politique des ressources humaines est de promouvoir l'égalité des chances lors du recrutement

et de l'embauche, des promotions, des opportunités offertes aux équipes et des programmes de formation. Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations concernant l'égalité des chances à l'emploi, le harcèlement et la diversité.

Deloitte est un employeur respectant l'égalité des chances. Nous recrutons, employons, formons, compensons et promovons l'excellence, la compétence et les personnes responsables, sans distinction de race, religion, croyances, nationalité, sexe, orientations sexuelles, état civil, handicap ou toute autre situation bénéficiant d'une protection légale et ce, dans le respect de la législation et des réglementations en vigueur.

Respect et traitement équitable

Chacun d'entre nous doit traiter ses collègues avec respect. Instaurer un environnement de travail sécurisé, sain et productif est une priorité et il nous appartient de prendre des mesures visant à éliminer les agissements et circonstances qui y porteraient atteinte.

Aucune forme de discrimination, de harcèlement et d'abus, tant physiques que verbaux, ni aucun comportement offensant (à connotation sexuelle ou non) de la part du personnel ou des agents de Deloitte ne sera toléré.

Licences et certifications professionnelles

Afin d'être à la hauteur de notre ambition d'excellence au service des clients, nombreux sont les professionnels qui possèdent des licences et certifications.

Tous les professionnels détenant des licences et certifications professionnelles ont la responsabilité, avec l'assistance et le soutien de la firme, de les renouveler aux périodes appropriées et, lorsque cela est requis, de suivre des programmes de formation professionnelle continue adéquats.



Consultation

La consultation tient une place importante dans notre culture d'entreprise. A tout le moins, la consultation sur des problématiques ou pratiques nouvelles ou inhabituelles n'est pas uniquement souhaitée, mais est obligatoire.

Nous encourageons de fréquentes consultations entre collègues, au niveau national ou international et avec les spécialistes sectoriels. Nous parlons d'une seule voix sur des questions techniques ou professionnelles liées à notre activité. Aucun partner, directeur ou professionnel n'est dispensé de prendre en compte une décision ou prise de position technique ou liée aux activités de la firme, prise par le National Professional Practice Director.

Deloitte a établi un protocole et une procédure permettant à tout professionnel de remonter et résoudre tout désaccord professionnel (voir les Professional Practice Guidelines (PPG) sous : «Résolution des divergences d'opinion»). En tant que professionnels, nous avons le devoir et l'obligation d'exprimer des points de vue divergents et de résoudre de manière appropriée de telles questions dans un esprit emprunt d'ouverture et de professionnalisme.

Chacun d'entre nous doit traiter ses collègues avec respect

Conflits d'intérêt

En tant que professionnels nous prenons des décisions tous les jours. Dans ce contexte, il nous incombe de ne pas être ou paraître influencés par des conflits d'intérêt et de conduire nos affaires de manière éthique et légale. Il est de notre devoir de ne pas prendre de décisions mettant nos intérêts personnels avant ceux de notre firme.

Exemples de conflits :

- Etre directeur, associé, consultant ou employé d'une entité qui offre des services, de l'équipement ou des fournitures à l'une des entités de Deloitte ou qui en est le concurrent
- Avoir un second emploi qui peut interférer avec votre emploi chez Deloitte
- La détention personnelle, soit par un membre de votre famille directe, soit par des partners d'autres entités de Deloitte, des directeurs ou des professionnels, ou la prise d'un quelconque intérêt financier (par exemple de titres cotés) dans une firme concurrente, ou fournisseur, ou cliente d'une des entités de Deloitte
- Embaucher une personne qui est un proche d'un partner, d'un directeur de l'une des entités de Deloitte

Relations personnelles

Il peut advenir que des relations personnelles, amoureuses ou autres, existent, se nouent ou se développent entre deux professionnels de la firme, avec un membre d'une autre entité de Deloitte ou d'une organisation cliente (clients **attest** ou non).

De telles relations peuvent poser de sérieux problèmes quant à notre indépendance ou aux conflits d'intérêt, que ce soit en fait, en apparence, dans l'esprit du public, des clients ou de nos collègues.

Nous admettons que ce type de situations puisse se présenter. Dès lors, une information adéquate et certaines dispositions quant à l'organisation du travail peuvent être nécessaires afin d'éviter que de telles relations ne créent des problèmes à la firme ou aux personnes concernées. De telles relations doivent être rapportées par ces personnes à l'associé en charge de la mission, au Comité d'éthique et de déontologie ou au département des ressources humaines.

Ce sont eux qui décideront si l'information doit être communiquée ou si des changements de responsabilités doivent être faits. Néanmoins, il n'est pas nécessaire de révéler ce type de relations avec une autre personne appartenant à la firme, pour autant que vous ne travailliez pas sur le même projet que la personne concernée, que vous n'ayez pas à évaluer les compétences professionnelles de cette personne ou que vous n'ayez pas à prendre une décision sur l'éventuelle promotion de cette personne.

Santé, sécurité et environnement

Nous nous engageons à fournir à tous les professionnels un environnement de travail sûr. Nous devons exercer comme il se doit nos responsabilités et nos fonctions sur le lieu de travail (ou tout autre lieu) de manière professionnelle.

Les clients, de même que l'opinion publique, attendent de nous des services professionnels et de qualité. En conséquence, le personnel ne doit consommer ni drogues, ni alcool ou autres substances psychotropes, qui pourraient affecter les performances au travail ou le jugement.

La consommation, la vente, la propagation, la distribution, la possession ou la fabrication de drogues illégales ou de toute substance soumise à un contrôle est interdite. Tout professionnel dans ce cas sera licencié.

Nous sommes responsables de notre sécurité et de celle de nos collègues sur le lieu de travail. Le lieu de travail ne doit pas être la scène de comportements offensants ou violents. Aucune forme de menace, d'agression ou de comportement injurieux envers des collègues ou d'autres personnes sur le lieu de travail ne sera tolérée.

Systèmes de communication

Nos systèmes de communication dont, entre autres, les ordinateurs, le courrier électronique, les accès Intranet et Internet, les textos, téléphones, boîtes vocales, systèmes de conférence et documents papier, sont la propriété de Deloitte. Ces moyens de communication doivent prioritairement être utilisés à des fins professionnelles.

Tous les professionnels sont encouragés à se servir d'Internet et du courrier électronique pour rendre la communication plus rapide et efficace. Toutefois, le principal objectif de ces moyens de communication est de faciliter les objectifs commerciaux de la firme. Tous les professionnels se doivent de promouvoir l'image de la firme et de se servir de ces moyens de façon productive.

La sécurité de ceux-ci exige que tous les professionnels sécurisent les informations d'accès personnel (mots de passe, etc.), afin d'empêcher l'accès non autorisé à de tels systèmes.

Nos systèmes de communication peuvent être utilisés accessoirement et occasionnellement à des fins personnelles, dans la mesure où une telle utilisation reste limitée à un minimum et est conforme au Code, ainsi qu'aux procédures et politiques en vigueur (par exemple : les systèmes de communication ne devront jamais être utilisés dans un but lucratif ou pour accéder à des sites Internet pornographiques ou à caractère raciste).

Nous sommes responsables de notre sécurité et de celle de nos collègues sur le lieu de travail

Utilisation des biens de Deloitte

Les biens de Deloitte ne doivent pas être utilisés pour votre profit personnel ni à des fins personnelles illégales et non autorisées, ou encore à des fins non éthiques

Les biens de Deloitte ne doivent pas être utilisés pour votre profit personnel ni à des fins personnelles illégales et non autorisées, ou encore à des fins non éthiques. Notre technologie de l'information, notre propriété intellectuelle (par exemple : copyrights, licences et marques déposées), nos installations, notre équipement, nos machines, nos logiciels et les disponibilités financières ne doivent être utilisés qu'à des fins professionnelles et ce y compris le remboursement exact des dépenses engagées de manière responsable.

D'autres biens (fax, imprimantes et photocopieuses) peuvent être utilisés occasionnellement à des fins personnelles, dans la mesure où une telle utilisation est limitée à un minimum et qu'elle n'engendre pas de coûts supplémentaires significatifs. De même, cette utilisation personnelle des biens ne doit pas affecter l'organisation du travail ou enfreindre la législation ou la politique de la firme en vigueur. L'utilisation des ressources de Deloitte pour des activités politiques personnelles est strictement interdite.

Le matériel, les logiciels, les données et installations informatiques sont des biens de valeur qui doivent être protégés contre une éventuelle destruction, le vol ou une utilisation inappropriée.

Ces ressources peuvent également comprendre des informations de firmes ou de clients confidentielles qui doivent être sauvegardées.

Il incombe au personnel d'empêcher l'accès non autorisé par l'utilisation de badges ID, de mots de passe ou tout autre Code de sécurité, ainsi que par des mesures de sécurité physiques (comme l'utilisation de câbles anti-vol, ne pas laisser d'ordinateurs sans surveillance dans une voiture et autres précautions habituelles).

Le matériel faisant l'objet d'un copyright (livres, musique, logiciels et magazines) ne doit pas être reproduit, distribué ou modifié sans l'autorisation du titulaire du copyright ou d'un agent autorisé. Les logiciels utilisés dans le cadre des activités de Deloitte doivent posséder une licence et être utilisés conformément à cette dernière. L'utilisation d'un logiciel sans licence constitue une violation du copyright et peut être sanctionnée.

Chaque employé a l'obligation de respecter la politique de Deloitte relative aux dépenses encourues sujettes à un remboursement par la firme.



Politiques et procédures

Ce Code n'a pas vocation à englober toutes les situations problématiques ou dilemmes auxquels vous pourriez être confrontés.

Ce Code a plutôt pour but de proposer un axe de réflexion et de diriger notre personnel vers les ressources appropriées pour de plus amples informations.

Par exemple, les politiques internes établies par Deloitte et ses filiales (disponibles sur l'intranet de la firme), ainsi que les autres ressources ou fonctions spécifiques à certaines entités juridiques offrent des conseils supplémentaires et couvrent certains domaines à risque de manière plus détaillée.

Les politiques-clés englobent l'indépendance, la confidentialité, le remboursement des dépenses et la sécurité.

Veillez vous rappeler que, à tout moment, il est de notre responsabilité collective de demander des conseils ou de l'aide afin d'exercer nos responsabilités professionnelles de manière éthique.

Veillez vous rappeler que, à tout moment, il est de notre responsabilité collective de demander des conseils ou de l'aide afin d'exercer nos responsabilités professionnelles de manière éthique



Deloitte Luxembourg

560 rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg

Tel: +352 451 451

Fax: +352 451 452 401

www.deloitte.lu

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, a UK private company limited by guarantee ("DTTL"), its network of member firms, and their related entities. DTTL and each of its member firms are legally separate and independent entities. DTTL (also referred to as "Deloitte Global") does not provide services to clients. Please see www.deloitte.com/about for a more detailed description of DTTL and its member firms.

Deloitte provides audit, tax, consulting, and financial advisory services to public and private clients spanning multiple industries. With a globally connected network of member firms in more than 150 countries and territories, Deloitte brings world-class capabilities and high-quality service to clients, delivering the insights they need to address their most complex business challenges. Deloitte's more than 200,000 professionals are committed to becoming the standard of excellence.

This communication contains general information only, and none of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, its member firms, or their related entities (collectively, the "Deloitte Network") is, by means of this communication, rendering professional advice or services. No entity in the Deloitte network shall be responsible for any loss whatsoever sustained by any person who relies on this communication.

© 2014. For information, contact Deloitte Touche Tohmatsu Limited.
Designed and produced by MarCom at Deloitte Luxembourg.